

<p>D 24-102</p> <p>DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CINÉMA DE HOULGATE :</p> <p>APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 PORTANT PROROGATION JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2025.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie, DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoint au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absent excusé :</u> Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	--

Olivier HOMOLLE informe les membres du conseil municipal que par délibération n° D18-47 en date du 12 juin 2018, la Commune de HOULGATE avait approuvé le choix de confier à la Société NOE CINEMAS, par convention de délégation de service public, l'exploitation du cinéma de la Commune de HOULGATE.

Cette convention était originellement conclue pour une durée de 7 ans à compter de sa notification au délégataire et devait donc venir à échéance le 16 juin 2025.

Olivier HOMOLLE précise que la mise en œuvre de la procédure de renouvellement d'une convention de délégation de service public impose à l'autorité concédante d'apporter toutes les précisions dans le cadre de l'exécution du service public qu'elle entend mettre en œuvre, que par ailleurs, l'autorité délégante se doit dans le cadre de ladite procédure de mise en concurrence de fournir aux candidats potentiels tous les éléments leur permettant de formuler leurs offres.

A cet effet, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de la procédure en cours pour le renouvellement de la Délégation de Service Public pour les jeux du casino et du choix à faire d'un délégataire qui aura la charge de construire un nouveau bâtiment pour les jeux.

Le déménagement du casino permettra de libérer les locaux actuellement exploités par le casinotier et permettra d'aménager une deuxième salle de projection au cinéma.

Olivier HOMOLLE précise qu'il est donc essentiel d'attendre que la procédure de passation de la concession de service public relative au casino soit suffisamment avancée pour définir précisément les besoins de la commune de HOULGATE et les conditions futures d'exploitation du cinéma.

Olivier HOMOLLE propose donc aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver la prorogation du contrat actuel par la signature d'un avenant de prolongation jusqu'au 30 novembre 2025, lequel a été approuvé à l'unanimité par les membres de la commission « DSP et concessions » lors de la réunion du 9 décembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'approuver la signature d'un avenant n° 1 à la convention de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du cinéma de HOULGATE afin de proroger sa durée jusqu'au 30 novembre 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Olivier COLIN,
Maire.